

## COMPTE RENDU

### Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

### Séance du 2 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 2 Avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun convoqué le 19 Mars s'est réuni au centre des congrès « Les Elysées » à Issoudun sous la présidence de **M. André LAIGNEL, Président.**

**Etaient présents :** M. André LAIGNEL, Président, M. Pascal PAUVREHOMME, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Mme Isabelle BRUNEAU, 2<sup>eme</sup> Vice-Présidente, M. Jacques PERSONNE, 3<sup>eme</sup> Vice-Président, Mme Sylvie RANCY, 4<sup>eme</sup> Vice-Présidente, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Dominique ROULLET, Mme Adelina LAPOUGE, M. Natan MARAIS, Mme Fanny RIES, M. Daniel GUIET, Mme Diane ZAMMIT, M. Eric HERVOUET, Mme Sophie CAZE, M. Jacques PERSONNE, Mme Lucie BARBIER, M. Yves GUESNARD, Mme Marie-Christine GUILLEMOT, Mme Sandrine PAIN, M. Jacques PALLAS, M. Ludo COSTE, Mme Sarah DLUS, Mme Carole VITTE, M. Jean-Pierre MALLERET, M. Johann TRUMEAU, M. Roger LEBRERO, M. Stéphane GOURIER, conseillers communautaires.

**Procurations :**

M. Michel BOUGAULT a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,  
M. Gérard SADOIS a donné procuration à M. André LAIGNEL,  
Mme Carol LE STRAT a donné procuration à M. Dominique ROULLET,  
Mme Sabrina TOUPET a donné procuration à M. Jacques PALLAS,  
Mme Agathe NIVET a donné procuration à Mme Carole VITTE,  
Mme Florence TOUZET a donné procuration à M. Pascal PAUVREHOMME,  
Mme Alexandra DARINOT a donné procuration à Mme Sylvie RANCY.

**Absents:** M. Daniel BOUTON, M. Christopher ALBARAO, Mme Maryvonne POUX, M. Philippe MALET

-----

M. Le Président ouvre la séance à 17h00 et informe l'assemblée que des procurations ont été données:

**M. Michel BOUGAULT a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,**  
**M. Gérard SADOIS a donné procuration à M. André LAIGNEL,**  
**Mme Carol LE STRAT a donné procuration à M. Dominique ROULLET,**  
**Mme Sabrina TOUPET a donné procuration à M. Jacques PALLAS,**  
**Mme Agathe NIVET a donné procuration à Mme Carole VITTE,**  
**Mme Florence TOUZET a donné procuration à M. Pascal PAUVREHOMME,**  
**Mme Alexandra DARINOT a donné procuration à Mme Sylvie RANCY.**

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

#### 1 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES

##### Dossier 1-1 : Vote des taux des taxes locales pour l'année 2021

Le Président demande au Conseil de Communauté de fixer les taux d'imposition 2021 des taxes locales conformément à la notification des bases fiscales 2021 par l'Etat (DGFIP).

Il est proposé pour 2021, de maintenir les taux 2020 des 4 taxes locales soit :

	Taux 2021
Taxe d'habitation	12,59 %
Taxe sur le foncier bâti	13,26 %
Taxe sur le foncier non bâti	23,47 %
Cotisation foncière des entreprises	14,62 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte les taux d'imposition 2021 tels que précités.

### Dossier 1-2 : Décision Modificative n°1 sur le Budget Principal de la CCPI

Le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter une DMB N° 1 au budget principal 2021 de la CCPI.

<b>Section d'Investissement</b>		
<b>Dépenses</b>		
<b>IMPUTATION</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
	<b>Issoudun</b>	
21735-823-008210	Virement de crédits - Travaux local Parc F. Mitterrand	1 200,00 €
21735-312-00312	Virement de crédits - Travaux Maison des Artistes	1 200,00 €
21735-020-000	Virement de crédits - Travaux Maison des Artistes + Parc F. Mitterrand	-2 400,00 €
2313-90-205-0090020	Village d'entreprises 3	1 280 000,00 €
	<b>Saint Ambroix</b>	
2158-020-0703	Virement de crédits - Matériel Espaces Verts	1 000,00 €
2317-822-111-0780	Virement de crédits - Matériel Espaces Verts	- 1 000,00 €
	<b>Reuilly</b>	
2313-411-110-014011	Travaux Halle des sports	653 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 933 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
<b>IMPUTATION</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
	<b>Issoudun</b>	
1321-90-205-0090020	Subvention DSIL - Village d'entreprises 3	480 000,00 €
1341-90-205-0090020	Subvention DETR - Village d'entreprises 3	800 000,00 €
	<b>Reuilly</b>	
1323-411-110-014011	Subvention FDES - Halle des sports	153 000,00 €
1321-411-110-014011	Subvention DSIL - Halle des sports	250 000,00 €
1322-411-110-014011	Subvention Région - Halle des sports	250 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 933 000,00 €</b>



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la signature de cet avenant n°3 permettant ces ajustements.

### **Dossier 2-3 : Conventions avec les syndicats départementaux d'énergies pour l'enfouissement des réseaux – Régularisation de la participation financière de la CCPI.**

Le Président demande au Conseil de communauté d'autoriser l'attribution de subventions d'équipement aux syndicats départementaux d'énergies pour les travaux d'enfouissement des réseaux déjà réalisés sur les communes suivantes :

- Paudy
- Sainte-Lizaigne
- Saint-Ambroix

Organisme	Opération	Montant	Article
SDEI	Dissimulation EP à Vœu-Paudy	7 123,28€	2041582
SDEI	Dissimulation télécom à Vœu - Paudy	33 598,36€	2041582
SDEI	Dissimulation du réseau basse tension à Vœu - Paudy	55 900,80€	2041582
Orange	Etude pour la mise en souterrain du réseau télécom à vœu- Paudy	4 850,28€	20422
Orange	Dissimulation du réseau télécom à Paudy	4 553,84€	20422
SDEI	Dissimulation du réseau télécom à Paudy	21 718,04€	2041582
SDEI	Travaux simultanés portant sur le réseau public de distribution d'énergie électrique et sur le réseau d'éclairage public à Sainte-Lizaigne	3 906€	2041582
Berry Numérique	Travaux d'aménagement numérique à Saint-Ambroix	18 225,18€	2041582

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la régularisation de la participation financière de la CCPI aux syndicats départementaux d'énergies.

### **Dossier 2-4 : Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique avec ENEDIS à Saint-Georges-sur-Arnon**

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels avec ENEDIS, situé sur la zone d'activités « les champs d'avail » à Saint-Georges-sur-Arnon.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette convention.

## **3 – COMPETENCE SCOLAIRE ET TRANSPORTS**

### **Dossier 3-1 : Renouvellement de la convention de délégation de compétence d'organisation des transports scolaires avec la Région Centre-Val de Loire**

Le Président demande au Conseil communautaire de se prononcer sur le renouvellement de la convention de délégation de compétence d'organisation des transports scolaires arrivant à échéance. Les marchés de transports scolaires de la Région Centre-Val de Loire qui arrivent à échéance en juillet 2021 seront renouvelés jusqu' en 2027 pour une durée de 6 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le renouvellement de la convention de délégation de compétence d'organisation des transports scolaires avec la Région.

### **Dossier 3-2 : Subvention communautaire pour l'Association sportive et scolaire de Saint-Ambroix**

Le Président propose au Conseil Communautaire d'attribuer à l'Association sportive et scolaire de Saint-Ambroix une subvention exceptionnelle de 500€.

Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2021 de la CCPI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'attribution d'une subvention à l'Association sportive et scolaire de Saint-Ambroix.

## **4 – ENVIRONNEMENT, DECHETS ET GEMAPI**

### **Dossier 4-1 : Vote du produit de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour 2021**

M. le Président expose au Conseil de Communauté que suite à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 prévoyant le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) aux Intercommunalités, la loi crée une taxe.

Le Conseil par délibération du 30 septembre 2019 a instauré la taxe GEMAPI et a fixé la somme de 120 000€ pour 2020, répartie sur les différents impôts locaux afin de financer la compétence.

Le Président propose au Conseil Communautaire de reconduire le montant de la taxe pour 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté reconduit aux conditions précitées le vote du produit de la taxe GEMAPI pour 2021.

### **Dossier 4-2 : Admission en non-valeurs de titres irrécouvrables et créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers**

Il est demandé au Conseil de Communauté d'autoriser :

- l'admission en non-valeur de titres irrécouvrables sur le budget annexe des déchets ménagers d'un montant de 14 084,09€ correspondant à des impayés de redevance de 2009 à 2019 pour PV de carence, poursuites sans effet, décès et demande de renseignement négative, RAR inférieur au seuil de poursuite, erreur d'adressage,

- l'admission en créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers d'un montant de 2 126,47 € pour la période 2010-2020 suite à l'effacement des dettes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise les admissions en non valeurs de titres irrécouvrables et les créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers.

### **Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations est communiquée au Conseil de Communauté. Ces décisions sont à la disposition des conseillers communautaires au secrétariat général.

L'ordre du jour étant épuisé à 17h10, la séance est levée.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 2 Avril 2021 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 9 Avril 2021.



Le Président  
André LAIGNEL